ALICE BEIGNEUX Département de L'Indre

Document généré le mardi 08 septembre 2026 à 14:16

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	08/09/26	08/09/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale	En attente de transmission				

Service : CP

Classification CPV :
Principale : **45233141** - Travaux d'entretien routier

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Marc FLEURET - Président du Conseil départemental
Place de la Victoire et des Alliés
SMGP
BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 27 34 36
SIRET 22360001600016

Objet du marché	Aménagement des entrées du village de "Brassioux" sur la commune de DEOLS - Création de deux giratoires sur la RD956
Référence acheteur	2026-PAM0059
Nature du marché	Travaux
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	**45233141** - Travaux d'entretien routier
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 30 % : La valeur technique 70 % : Le critère prix
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal administratif de Limoges** 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160 greffe.ta-limoges@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les

actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **849929.2** €

Date d'attribution : 08/09/26

Nombre d'offres reçues : 3

Marché n° : 2026PAM0059 - **COLAS FRANCE** LD LES ORANGEONS 36330 LE POINCONNET Montant HT **: 849 929,20** €
Le titulaire est une PME : NON

Renseignements complémentaires

Procédures de recours
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex
Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160
adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr
SIRET : 17870005000010
Introduction des recours
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)
Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)
Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 08/09/26 à la publication

Marches-Publics.info V9.7